

DELIBERATION

relative aux conventions conclues avec le Cnous

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu les projets de conventions et les notes de présentation afférentes,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 - Conventions

- **Entendu les exposés de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation des projets de conventions telles que présentées aux administrateurs :

- Avenant à la convention entre le Cnous et le ministère de la Culture ;
- Avenants à la convention entre le Cnous, le CUFR de Mayotte et le MESRI ;
- Avenant à la convention entre le Cnous, l'Université de Nouvelle-Calédonie et le MESRI.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 9

Abstentions : 0

Pour : 24

Contre : 0



Dominique MARCHAND

Annexes : Projets de conventions